



AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

Date du scrutin : **7 novembre 2021**

Par cet avis public, Maude-Andrée Pelletier, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise **et** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que :

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble *ou* si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis le **1^{er} septembre 2020 ou avant**.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le **1^{er} septembre 2021**. Vous ne devez pas être sous curatelle ni être privé(e) de vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription ;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection¹. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le **21 octobre 2021 à 12h30**.

La demande d'inscription *ou* la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription *ou* une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

5. Vous avez la possibilité d'exercer votre vote par correspondance². Pour ce faire, vous devez transmettre une demande écrite à la présidente d'élection au plus tard le mercredi **27 octobre 2021** (vous pouvez remplir la section appropriée du formulaire vous permettant d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale (voir point 3.)). Votre demande sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

Maude-Andrée Pelletier, présidente d'élection
105, avenue Saint-Laurent
Louiseville (Québec)
J5V 1J6
(819) 228-9437 poste 2102

Donné à Louiseville, le 6 octobre 2021

Maude-Andrée Pelletier, présidente d'élection

¹ En février dernier, nous vous avons transmis une note explicative accompagnée desdits formulaires. Si vous nous avez déjà transmis le formulaire requis, veuillez ne pas tenir compte du présent avis public.

² En juillet dernier, nous vous avons transmis une correspondance à cet effet accompagnée desdits formulaires. Si vous nous avez déjà transmis le formulaire requis, veuillez ne pas tenir compte du présent avis public.